

## Interview de Georges Berthoin: le Royaume-Uni et la Commission européenne (Paris, 22 juillet 2005)

**Source:** Interview de Georges Berthoin / GEORGES BERTHOIN, Étienne Deschamps, prise de vue : François Fabert.- Paris: CVCE [Prod.], 22.07.2005. CVCE, Sanem (Luxembourg). - VIDEO (00:07:31, Couleur, Son original).

**Copyright:** Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/interview\\_de\\_georges\\_berthoin\\_le\\_royaume\\_uni\\_et\\_la\\_commission\\_europeenne\\_paris\\_22\\_juillet\\_2005-fr-fc47ded7-aa4e-4cbd-8008-8422a951fdd9.html](http://www.cvce.eu/obj/interview_de_georges_berthoin_le_royaume_uni_et_la_commission_europeenne_paris_22_juillet_2005-fr-fc47ded7-aa4e-4cbd-8008-8422a951fdd9.html)



**Date de dernière mise à jour:** 04/07/2016

## Interview de Georges Berthoin: le Royaume-Uni et la Commission européenne (Paris, 22 juillet 2005)

[Étienne Deschamps] Comment les Anglais, comment les Britanniques percevaient-ils les institutions communautaires, et je pense en particulier à la Commission, au collège qui se trouvait à Bruxelles? Comment les Anglais voyaient-ils cette institution?

[Georges Berthoin] Ils avaient des difficultés à comprendre le système institutionnel, qui n'était pas très bien compris par les Six non plus. Il y avait une nouveauté considérable qui est le résultat de réflexions et le résultat des événements: c'est cette Commission. C'est sans précédent dans le domaine international d'avoir une institution qui a une légitimité pour dégager l'intérêt commun, l'expliquer et sur cette base-là, faire des propositions. J'ai souvent expliqué aux Anglais que la Commission était un peu ce qui existe dans le système britannique, c'est-à-dire le Permanent Secretary, c'est-à-dire le premier des fonctionnaires. Vous savez que dans la tradition britannique, il y a une différence considérable entre l'élément politique – ce sont des membres du Parlement qui sont ministres – et puis l'administration. Pour vous montrer à quel point ça va loin, si un ministre d'un parti demande au secrétaire général du ministère d'avoir des documents sur ce qu'un prédécesseur d'un autre parti a fait, ils ne seront pas communiqués. On fera une note sur le problème. Autrement dit, le Civil Service est une entité indépendante et neutre. Et ils ont réussi, malgré toute une série de tentatives, notamment à l'époque de madame Thatcher etc., ils ont réussi à conserver cette indépendance. Pourquoi? Dans le système du Civil Service britannique, ils sont là pour représenter l'intérêt général du pays, et puis c'est la responsabilité de l'homme politique d'aller dans telle ou telle direction, d'appliquer son programme et de faire comprendre au public les raisons pour lesquelles telle et telle mesure est souhaitable. Et la bataille politique, ce sont les hommes politiques qui la mènent, ce ne sont pas les fonctionnaires. Même sur le plan des fuites, plus ou moins organisées. Alors, il y a le film «Yes, Minister», qu'on connaît, où on voit cette différence. Évidemment, le Civil Service peut manipuler l'homme politique un peu novice, qui ne connaît pas, mais enfin ceux qui ont de l'expérience se font moins manipuler. Alors, je leur ai expliqué. J'ai dit: «La Commission correspond au Civil Service avec une différence: c'est que dans le système britannique, le Civil Service est hiérarchiquement à la disposition du politique. Dans le système européen, la Commission européenne est à égalité avec le système politique qui est représenté par les ministres nationaux, le Conseil des ministres. Et en plus, la Commission, à la différence du Civil Service, est de plus en plus responsable devant le Parlement européen, qui a un pouvoir de censure.» C'est pour ça qu'ils disaient: «Les technocrates de Bruxelles, les bureaucrates de Bruxelles, les fonctionnaires de Bruxelles...» Je disais: «Pas du tout. Ce sont des personnages politiques puisqu'ils ont une responsabilité politique, pas vis-à-vis des gouvernements mais devant le Parlement européen.» Alors, ils ont finalement compris et ils ont accepté parce que l'idée d'un contrôle parlementaire est une idée très facile à assimiler à cause de la tradition parlementaire britannique. D'ailleurs, lorsque les Britanniques sont entrés dans la Communauté européenne, ils ont été à l'origine d'un certain nombre de réformes «techniques» si je puis dire, dans les rapports entre le Parlement européen et la Commission. Le système des questions orales et des questions écrites existait déjà, mais il a été largement développé parce que la tradition britannique pour le Premier ministre, c'est de répondre chaque semaine à des questions, il y a toute une sorte de joute oratoire même, assez dure entre le Premier ministre et le Parlement. Donc, ils ont finalement compris, mais c'était assez étrange pour eux, ce système-là. Et d'autant plus étrange qu'il n'y a pas de constitution écrite en Grande-Bretagne, sauf les traités européens. C'est qu'on oublie que le seul élément de constitution écrite qui existe dans la pratique britannique, ce sont les traités européens. Donc ils étaient très méfiants, d'ailleurs on le ressent: ils n'aiment pas, dans le domaine constitutionnel, avoir des textes qui sont juridiquement trop contraignants. Pourquoi? Parce qu'ils veulent toujours avoir la flexibilité du compromis pratique, etc. Alors, les institutions européennes, finalement, ont été comprises, difficilement acceptées, mais ils ont essayé d'en tirer le plus grand parti possible. Ils n'ont pas, je crois, réussi ce qu'ils avaient l'intention de faire, c'est-à-dire de devenir le maître de ces institutions. Les Français aussi ont échoué. Parce que là vous avez une bataille constante, et les pays du Benelux sont d'un côté dans cette bataille, et vous verrez que les pays de l'Europe centrale et de l'Est seront de ce même côté: c'est-à-dire que les soi-disant petits pays, qui, sur le plan de la souveraineté, sont à égalité totale, ont tendance à faire confiance aux institutions communes, et en particulier à la Commission puisqu'elle représente l'intérêt commun, tandis que les grands, soi-disant, pays veulent faire de la diplomatie «à la dix-neuvième siècle» à l'intérieur du système européen. Et nous sommes en plein dans ce genre de crise actuellement. Alors, méfiance, sentiment étrange d'être dans un système de

constitution écrite alors qu'ils n'en ont jamais eu, et déception relative parce qu'ils n'ont pas pu contrôler la totalité du système puisqu'ils se sont aperçus que personne ne peut le contrôler totalement. Alors, je pense que lorsqu'ils ont constaté qu'ils ne pouvaient pas devenir maîtres du système, ils ont appliqué les lois, d'une manière plus scrupuleuse que beaucoup de pays continentaux, parce que la loi c'est la loi, mais ils n'ont pas fait de zèle pour que ça aille plus loin. Voilà.